

HYDERABAD – Réunion du groupe de travail du GAC sur la sécurité publique
Vendredi 4 novembre 2016 – 18h30 à 20h00 IST
ICANN57 | Hyderabad, Inde

FABIAN BETREMIEUX: Je suis Fabian Betremieux du groupe de soutien du GAC.

JOHN CARR: John Carr, Alliance de sureté en ligne de Save the Children Italie.

ALICE MUNYUA: Merci beaucoup. Les personnes qui sont à côté de moi vont parler de différents sujets. Nous avons beaucoup de sujets à aborder avant la fin de cette séance à huit heures.

Donc, je vais passer directement à l'ordre du jour. Nous avons donc un débriefing par rapport à la séance que nous avons eu en séance plénière du GAC, par rapport au service donc d'annuaire de données d'enregistrement gTLD. Nous avons la protection des enfants, les chaînes sensibles. Nous allons avoir une discussion sur les méthodes de travail pour les orientations opérationnelles, et ensuite, il y aura aussi une discussion sur les activités de renforcement de capacités. Ensuite, nous aurons

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

l'Ombudsman de l'ICANN qui va se présenter, et ensuite, nous aurons plusieurs mises à jour par rapport à certains PDP ou groupes de travail avec lesquels nous travaillons. Les procédures pour des séries ultérieures de gTLD. La révision de la confiance des consommateurs, et ensuite, le cadre de sécurité par rapport à la spécification 11.

Cathrin et moi-même, nous allons parler par rapport à cette question, et ensuite, un point divers.

Y a-t-il des questions ou des commentaires par rapport à cet ordre du jour ?

Très bien. S'il n'y en a pas, nous pouvons passer directement à notre premier point de l'ordre du jour.

Un débriefing par rapport aux discussions qui ont eu lieu en séance plénière du GAC. Nous avons présenté donc une mise à jour par rapport aux services d'annuaire de document d'enregistrement gTLD de nouvelle génération, et les actions pour la mitigation d'abus. Et donc, on a... On va présenter un document par rapport à ces questions.

Il y a eu une suggestion par rapport à la nécessité de reformuler la partie du document qui parlait de ces questions. Nous allons donc le faire et le partager avec vous avant de l'envoyer au GAC en plénière. Bobby, voulez-vous ajouter quelque chose par

rapport à ce que je viens de dire en ce qui concerne la discussion qui a eu lieu en séance plénière ? Bobby ?

BOBBY FLAIM: Non. Je pense qu'on a fait un bon débriefing avec le GAC. Je pense que cela pourra être inclus dans le communiqué et que nous allons pouvoir avancer avec cette annexe.

ALICE MUNYUA: Très bien.

Nous allons maintenant proposer donc un texte pour le communiqué et nous allons l'envoyer à la liste de diffusion avant de le partager avec le GAC.

Ensuite, nous avons donc Cathrin qui va nous présenter les sujets qui seront traités à la réunion de l'ICANN. Donc, je vais donner la parole à Cathrin pour qu'elle nous fasse une mise à jour et fasse un point par rapport à cela.

CATHRIN BAUER-BULST: Merci Alice.

Les sujets d'intérêt pour l'ICANN, cela correspond à un nouveau format, et ce sont des sujets qui suscitent le plus grand intérêt dans la communauté de l'ICANN. Le groupe de travail sur la sécurité publique a proposé deux sujets, qui sont... avec l'aide

de Fabian qui nous a énormément aidés. Ces deux sujets ont été acceptés. Ce qui a été un grand succès pour nous, car il y avait beaucoup de propositions pour ces séances sur les sujets d'intérêt et il n'y en a eu que six qui ont été retenus. Cela démontre que les sujets que nous avons proposés ont vraiment retenu l'attention de la communauté.

Les deux sujets sont, tout d'abord la mitigation, l'atténuation – pardon – des cas d'abus du DNS et une mise à jour par rapport aux différentes pistes de travail sur le WHOIS.

Et je vais brièvement vous parler de ces deux sujets.

En ce qui concerne les abus du DNS, nous allons avoir une heure quinze. Je sais que ce n'est pas très long, ce n'est pas beaucoup pour considérer quelle est la meilleure approche pour faire face à ces abus. Du point de vue du GAC et du point de vue du groupe de travail, nous allons aborder les différents avis du GAC par rapport à cette atténuation d'abus dans le DNS.

Nous voulons voir quelles sont les possibilités donc pour atténuer ces cas d'abus et nous avons choisi de nous focaliser sur les différentes meilleures pratiques des différentes communautés – donc les registres, les bureaux d'enregistrement et les autres acteurs, y compris l'ICANN. Quelles sont leurs meilleures pratiques pour lutter contre les cas d'abus ?

Donc, tous ces acteurs vont présenter quelles sont leurs meilleures pratiques pour atténuer les cas d’abus. Nous allons également aborder des exemples et avoir une discussion sur les mesures possibles à mettre en œuvre pour atténuer les cas d’abus.

Deuxièmement, en ce qui concerne la mise à jour par rapport au WHOIS, nous allons parler de la meilleure approche par rapport à cette question. Nous allons avoir une heure et demie pour cette séance et nous allons donc essayer de répondre aux besoins de la communauté. Aujourd’hui, pendant les discussions du GAC, nous avons vu qu’il y a plusieurs pistes de travail et nous avons vu combien il est important de comprendre la charge de travail que cela représente au niveau des politiques.

Au lieu d’avoir une mise à jour séquentielle des initiatives qui sont en cours – qui sont au nombre de huit, nous avons décidé de nous focaliser sur les différentes approches que nous pouvons adopter pour analyser les différentes pistes de travail.

Nous allons donc les voir depuis la perspective de la responsabilité ou la redevabilité. Nous essayons depuis longtemps de travailler sur l’amélioration de l’exactitude des données et la fiabilité de ces données afin que les personnes puissent être redevables de leurs actions, responsables de leurs actions.

Donc, nous allons aborder tous ces sujets du point de vue de la responsabilité ou redevabilité. Nous allons donc voir ces processus et les différents acteurs qui participent à ces processus pour donner donc un aperçu général de ce qui se passe dans ces initiatives, y compris les services d'annuaire de données d'enregistrement gTLD de nouvelle génération. Et la discussion autour de ce sujet, de ce PDP – et maintenant, je ne me souviens plus du nom, excusez-moi, la mise en œuvre de l'avis du GAC qui n'a pas encore reçu de réponse de la part du Conseil d'administration.

Nous voulons donc avoir donc un aperçu de ces questions et ouvrir la discussion. L'idée donc de cet aperçu et d'essayer d'identifier des points communs et de donner à leurs communautés et au GAC, en particulier la possibilité de réfléchir à différents aspects de politiques qui ont trait à ces questions. Nous espérons que ce type de séance pourra se reproduire dans l'avenir pour parler des meilleures pratiques et pour fournir aussi des mises à jour par rapport à certains sujets.

Cela nous permettra de réfléchir à l'utilité donc de ce type de séance pour faire entendre la voix du GAC et pour pouvoir ouvrir la discussion avec la communauté. Nous espérons donc que ces discussions seront très utiles.

La première commence à 13 h 15 et la deuxième à 15 h 00 au hall 3, samedi, et nous espérons vous voir nombreux à cette séance.

Y a-t-il des questions par rapport à cette présentation ? S'il n'y en a pas, je vais passer la parole à Alice. Merci beaucoup.

ALICE MUNYUA:

Merci Cathrin. Je vais passer au deuxième point de notre ordre du jour : ce sont les chaînes sensibles et la protection des enfants. Je vais donner la parole à John Carr.

JOHN CARR:

Merci beaucoup. L'Alliance européenne pour la sécurité des enfants en ligne regroupe 23 pays de l'Union européenne, y compris mon propre pays, la Grande Bretagne. Nous avons aussi des membres de la Turquie, de l'Arménie, etc. Il n'y a pas que les pays de l'Union européenne qui sont représentés dans cet organisme, dans cette alliance.

Nous avons eu plusieurs auteurs dans les documents qui seront présentés. Ce document qui a été présenté, qui s'appelle un en trois, nous essayons de démontrer que chaque utilisateur, chaque internaute du monde sous l'âge de 18 ans est un enfant. Donc, cela est applicable aux droits de tous les êtres humains, mais il y a aussi les droits des enfants. Je pense que cela place les enfants dans une position assez unique par rapport aux

questions qui sont abordées par l'ICANN relatives à l'Internet. Le rapport montre que, dans certaines parties du monde en développement, la part d'internautes qui ont moins de 18 ans ne cesse d'augmenter et cela met l'accent sur l'importance que jouent les actions de protection des enfants en tant qu'utilisateurs, en tant qu'internautes. Et je dois dire aussi que nous luttons pour essayer de faire en sorte que ces faits puissent être reflétés dans les processus de l'ICANN et dans les différentes actions qui ont été prises au fil des années.

Ce document – je ne sais pas s'il a été diffusé ou s'il sera diffusé, mais ce document est important du point de vue des organisations de protection des enfants, car il offre des orientations intéressantes pour essayer de renforcer cette protection.

Je vais vous donner un exemple. Les noms de domaine, la Fondation Watch Online du Royaume-Uni, qui détecte donc les cas où il y a de la pornographie infantile, etc. Cette organisation a découvert que 41 % de tous les cas de pornographie infantile rapportés venaient d'un TLD, d'un nom de domaine. Et en 2015, cette proportion de cas qui venaient de ce même TLD augmentait à 42 % et cinq noms de domaine représentaient 91 % de toute la pornographie infantile qui pouvait être trouvée en ligne. Nous pensons donc qu'il y a un énorme travail à faire qui devrait être dirigé par l'ICANN pour répondre à ce problème

de détournement de l'utilisation de ces noms de domaines pour les utiliser en faveur de la pornographie infantile.

Mais avant de continuer, avec ce point sur les noms de domaine, j'aimerais féliciter le travail qui est fait par le Conseil de l'Europe. Nous avons écouté le discours du Secrétaire général du Conseil de l'Europe qui a réuni donc les parties intéressées à gérer ou à réguler le système des noms de domaine et qui les a encouragées à prendre des mesures pour éliminer les adresses qui étaient à l'origine de cas d'abus ou de pornographie infantile, et les encourager également à prendre des mesures pour identifier ces noms de domaines qui travaillaient dans la pornographie infantile.

L'article 8.2 de la Convention des droits des enfants dit clairement que toutes publicités de pornographie infantile vont contre la loi et doivent être interdites. Au Royaume-Uni, nous avons agi avec notre ccTLD Nominet et nous avons passé en revue non seulement toutes les bases de données avec les noms de domaine enregistrés, mais nous avons mis en place un système qui identifie tous les jours les nouveaux noms de domaine qui sont créés et comment ils peuvent agir ou non dans le domaine de la pornographie infantile. Je pense que cela montre que c'est quelque chose de faisable. Nous pensons que l'ICANN devrait être à la tête des initiatives ou des efforts qui devraient être mis en place dans ce domaine.

Je sais que nous n'avons pas beaucoup de temps. Je vais vous inviter donc à lire le travail que fait le Conseil de l'Europe dans ce domaine.

Ensuite, nous aimerions que de nouveaux noms de domaines soient créés qui se focalisent ou qui pourraient attirer les enfants. Dans le communiqué de Beijing, il a été dit... Le GAC a parlé de la protection des enfants et cela a été bien accueilli par la communauté, mais nous pensons qu'il devrait y avoir plus de détails par rapport à cela. Chaque organisation devrait prendre une position par rapport à cette protection des enfants. Il y a tout un éventail de mesures pour protéger les enfants. Il faudrait savoir qui peut travailler dans les différents espaces, qui peut collecter des données, qui peut traiter ces données. Bref, tout cet effort n'est pas encore suffisamment détaillé.

Nous avons préparé un document qui pourrait constituer la base d'une spécification plus détaillée, pour protéger les enfants dans le domaine des nouveaux gTLD.

Je ne vais pas rentrer dans le détail maintenant. Ce document existe et il est disponible pour que vous puissiez le lire.

Ensuite, comment améliorer la participation des organisations de protection des enfants dans les processus de l'ICANN ? Je pense que c'est une question d'argent fondamentalement, mais une grande partie des organisations avec lesquelles je travaille

en ce moment travaillent au Moyen-Orient, dans la région méditerranéenne, et elles font un énorme travail pour les enfants qui sont dans des situations extrêmement dangereuses, qui sont dans le besoin. Des enfants qui ont été abusés sexuellement, qui ont besoin de thérapie. Il est très, très difficile pour ces organisations de détourner ou de trouver les moyens de participer à des réunions comme celle qui a lieu à Hyderabad, pour participer aux discussions. Mais si ces organisations ne sont pas présentes, cela ne veut pas dire... Si ces organisations, pardon, ne sont pas présentes leur voix n'est pas écoutée, parce que même si les gens sont assez bien disposés par rapport à la protection des enfants, ces organisations ne peuvent pas participer aux différentes conférences.

Je suis présent ici parce que c'est l'Union européenne qui finance mon voyage, mais cela ne va pas se prolonger trop longtemps, je pense, après le Brexit. Mais si nous voulons que la voix des enfants puisse être entendue, il faudrait que les représentants de ces organisations puissent participer aux PDP, parce qu'ils n'ont pas suffisamment de ressources. Mais l'intérêt des enfants est représenté par ces organisations de protection des enfants.

Et finalement, je vais dire que nous avons beaucoup parlé de la question du WHOIS. On n'a pas été écouté, et j'espère que le document que nous avons préparé sera intéressant pour vous.

J'aimerais savoir quelles seraient les différentes étapes à suivre pour que ce document puisse continuer d'être développé. Merci beaucoup.

Je suis ouvert à répondre à vos questions. Merci beaucoup.

ALICE MUNYUA: Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ?

JOHN CARR: Il y a une annexe où on voit les détails et les conditions qui doivent, enfin, qui devraient être à mon avis dans tous les accords de registre, les contrats de registre et que tous les bureaux d'enregistrement devraient respecter. L'annexe est beaucoup plus détaillée. On y voit le casier judiciaire des titulaires de noms de domaine et toutes ces choses-là.

ALICE MUNYUA: Merci. Greg ?

GREG MOUNIER: Je voudrais remercier John de ce qu'il a présenté. C'était une bonne lecture et au nom de mes collègues, qui s'occupent de ces questions au quotidien, je dirais que ce que vous venez de voir est très important pour les chercheurs. J'aime beaucoup

aussi l'objectif numéro 5, parce que nous voulons évidemment améliorer l'exactitude du WHOIS et il y a beaucoup de cas de site web qui offrent du matériel d'abus infantile. Et nous ne pouvons pas nous en défaire. Il est donc très important d'aborder ce thème.

ALICE MUNYUA: Merci beaucoup. Maintenant, l'Australie.

AUSTRALIE: Merci, John, de ce travail sur cette question tellement importante. Le GAC a déjà discuté ce thème et ce serait très utile de pouvoir comprendre dans quelle mesure cela fait partie des problèmes dans la nouvelle série des nouveaux gTLD, parce que je voudrais savoir quelles sont les défaillances dans les conditions des spécifications en vigueur dans le contrat des registres. Et il y a déjà une révision en cours. Je ne sais pas si cela concerne les révisions par rapport à la confiance des consommateurs et tout cela.

JOHN CARR: Oui. Il me semble que je dois vérifier tout cela. Si vous me laissez votre carte, je peux répondre à votre question, parce que je n'ai pas l'information à ma disposition en ce moment.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Puisqu'on parle de cette question de la concurrence et du choix du consommateur, la question de la protection des enfants n'est pas un thème sur lequel est centrée notre attention. C'est plutôt une question générale de la confiance des clients, et bien sûr, tout cela concerne la confiance si l'on parle de l'abus infantile. Si l'on estime...

Si on parle de l'usage malveillant de noms de domaine, cela ne peut pas faire l'objet d'une étude en particulier.

JOHN CARR:

Par rapport à ce commentaire, je voudrais dire que si l'on créait .KIDS, .ENFANTS en français, ce serait terrible si l'ICANN acceptait un processus débouchant finalement sur un groupe de pédophiles se réunissant grâce à ce domaine .KIDS et qui font... Et qui commercialisent tout cela. Ils gèrent des données d'enfants. Ils gagnent de l'argent grâce aux enfants, mais il n'y a rien dans les documents que j'ai vu jusqu'ici. Mais il n'y a rien qui empêche cela de se produire. Il y a donc une clause dans le guide de candidature où on parle à propos des nouveaux gTLD. Et il ne faut pas avoir de casier judiciaire quand on présente sa candidature pour un nouveau gTLD, mais il n'y a rien dans le guide de candidature qui anticipe ou qui prévoit des thèmes beaucoup plus importants qui pourraient être soulevés, où on

créait des espaces particuliers. C'est le cas de .KIDS, .ENFANTS. Il faudrait que nous sachions que cela puisse attirer de nombreux enfants, de très nombreux enfants. Par exemple, une crèche ne devrait jamais pouvoir s'établir dans un pays sans avoir vérifié de façon exacte qui va gérer cela. Et rien de toutes ces questions n'a été enfin prévu. Dans le domaine .KIDS, il peut y avoir beaucoup plus d'autres gTLD de ce type. Par exemple, .CHILDREN ou .BABY, donc .ENFANTS ou .BÉBÉ en français. Donc, il ne s'agit pas que de .KIDS, .ENFANTS. Il s'agit de savoir ce qui peut se passer dans l'avenir avec le reste.

CATHRIN BAUER-BULST: Je voudrais dire que demain pendant la séance de l'usage malveillant du DNS, on abordera la question des meilleurs pratiques pour analyser ces nouveaux noms de domaine qui peuvent être enregistrés pour un usage malveillant et ainsi que le contenu spécifique de ces sites web, et ceci, en plus de ce que John a dit à propos de l'enregistrement.

ALICE MUNYUA: La CTU et ensuite, le Royaume-Uni.

CTU: Merci. Je ne suis pas un participant régulier de ce groupe, mais où est-ce que je pourrais trouver cette information ?

ALICE MUNYUA: Bon, cela se trouve dans la liste de participation du PSWG, mais vous pouvez nous rejoindre si vous voulez. Maintenant, le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI: John, merci beaucoup de ta présentation. J'ai deux questions. La première, le travail qu'on fait avec IWF, avec Nominet, signifie que vous avez déjà quelques chiffres sur le coût de la mise en œuvre de ce service. Le coût de ce processus, ce qui est un facteur, enfin, incontournable. Nous voulons tous savoir si vous avez une idée des coûts.

Je sais que Cathrin va aborder demain l'analyse réelle d'une chaîne de caractères pour savoir s'il peut s'agir de ce type de sites web ou pas.

D'après ce que nous avons vu au début de cette année, enfin ce qu'EuroDIG a vu au début de cette année, je sais qu'il y a une analyse de chaîne de caractères avant la délégation, et je sais que c'est difficile de donner une réponse à cela. Mais je me demande si les registres ont fait savoir qu'ils étaient intéressés à ce type de discussions bilatérales.

La dernière question serait la suivante : Combien pourrions-nous savoir à propos de ces dispositions dans les nouveaux gTLD ? Je

sais qu'en 2013 le communiqué avait mentionné .KIDS, .game. Mais je ne sais pas si .COM ne promeut pas les enfants ou s'il ne peut pas les promouvoir ou quelque chose comme ça.

JOHN CARR:

Oui. Il y a plusieurs sites qui peuvent le faire, mais s'il y a une institution telle que l'ICANN qui entame une action délibérément pour créer des domaines spécifiques centrés ou semblant être centrés ou orientés vers les enfants, il faut accepter qu'elle a une responsabilité dans la prise des mesures nécessaires de prévoir les problèmes qui pourraient se présenter dans l'avenir.

Je pense, par exemple, que Disney est un site qui enfin est destiné aux enfants et nous savons que les enfants vont se rendre sur ce site. Donc, l'ICANN doit déterminer quels sont les paramètres dans un nouvel espace où on dira, nous on ne fait pas ça. Mais nous avons de nouveaux domaines avec une orientation clairement définie vers les enfants.

Quant aux coûts, Nominet, enfin tout le monde travaillait au début avec l'IWF. On présentait une liste de mots clés, mais pour que ce soit clair, il n'y a pas de nouveaux domaines qui soient éliminés sans qu'il n'y ait une personne qui l'analyse au début. Parce que si nous avons un système tout à fait automatisé, nous pouvons commettre des erreurs et personne ne veut que ces erreurs soient commises.

Nous avons donc besoin d'un être humain pour qu'il analyse tout cela. Quant aux coûts, je pense que Nominet peut vous donner des chiffres totaux.

On a parlé aussi de délibération bilatérale. Je crois qu'il y a des registres qui ont fait quelque chose de ce type, mais je ne veux pas les nommer, parce que je n'en ai pas parlé directement avec eux. Je sais qu'ils l'ont fait, mais je ne veux pas les nommer parce que je ne leur ai pas demandé l'autorisation.

Mais je sais qu'il y a des gens qui veulent protéger les droits des enfants. Il y a des braves gens, des gens qui sont de bonne volonté qui essaient de faire. Mais ce que je dis, c'est que l'ICANN en tant qu'institution doit être beaucoup plus vigoureuse lorsqu'elle travaille à ce sujet, parce que jusqu'ici, l'ICANN n'a pas suffisamment de personnel ni des ressources suffisantes ou des commentaires, ou quoi que ce soit lié aux enfants. Il me semble qu'il y a une erreur du point de vue de l'institution. Si nous disons que sur trois utilisateurs de l'Internet, l'un d'eux est un enfant.

BOBBY FLAIM:

John, je pense qu'il y a certains détails qui ont été présentés. Je crois qu'il faudrait écrire quelque chose.

JOHN CARR: Bon. Moi, je suis un nouveau venu. Si vous me dites ce qu'il faut écrire, je le fais.

BOBBY FLAIM: Je crois que même si vous ne voulez pas utiliser le .UK ou Nominet, c'est un exemple classique de tout ce qu'on pourrait faire pour écrire les provisions.

ALICE MUNYUA: Allez-y, les États-Unis. Ensuite, il faut que je puisse clore ma liste de parole.

ÉTATS-UNIS: Je n'ai pas pu lire le document complet. Je suis sûr qu'il y a beaucoup de détails. Je vous demande donc de tenir compte de ce que je dis dans cette perspective.

Je sais qu'il y a beaucoup de ... que les soucis sont grands. Si l'on parle d'une forte réglementation de l'ICANN, je suppose que ce n'est pas ce que vous voulez faire. Mais quant aux précisions, quant à l'exactitude du WHOIS, je trouve que c'est parfaitement raisonnable. Il faut être conscient et il faut souligner ce point. Je ne sais pas s'il y a eu un dialogue par rapport au travail avec les registres, parce qu'ils disent qu'ils ont le désir et la volonté pour

faire un effort préalable avant la signature du contrat d'obligation.

Dernier point que je voudrais signaler, le premier point que j'ai soulevé quant à l'absence de régulation du contenu, parce qu'il faut être très attentif. Parce que dans mes années précédentes, ce point était assez douteux. Et si nous allons d'un pays à l'autre, il n'y a pas les mêmes normes dans chaque pays pour aborder la question. Il y a différentes sensibilités. Donc, il faut que ce soit clair pour voir comment nous allons aborder le point.

ALICE MUNYUA:

Oui. Nous allons partager cette proposition parce qu'elle est vraiment intéressante. Elle est vraiment bonne. Notre proposition est la suivante : John Carr peut continuer à être notre leader pour voir quel est le progrès de toute cette question dans le système du GAC.

Comme nous sommes à court de temps et que nous devons être brefs par rapport aux guides opérationnels du PSWG. Comme vous le savez dans la présidence et la vice-présidence du GAC, ils nous ont demandé de présenter des méthodes de travail. Il n'y a pas eu de consensus à cet égard, mais le thème principal pour lequel nous n'avons pas encore pu parvenir à un accord, c'est qu'il y a eu une confusion sur l'origine de ce document.

Pour être clair, nous avons développé ces critères, parce que nous avons la sensation que le PSWG est un groupe assez spécifique. Parce que nous avons des membres qui ne sont pas des experts, qui ne sont pas membres du GAC et qui participent à ce travail. Donc, c'est un guide pour aider ces experts, pour qu'ils voient comment fonctionne le processus de l'ICANN, celui du GAC, et pour rappeler constamment qu'il s'agit d'un groupe de travail du GAC, non pas un groupe de travail indépendant. Voilà donc l'objectif de ces critères.

Je ne veux pas débattre dans le détail des pour et des contre de ces documents. J'espère que nous n'aurons pas à en débattre au sein du GAC, mais je veux vous rappeler que nous devons tenir compte de ces critères et que nous devons voir si nous continuons à discuter ces critères, si nous les trouvons pertinents, si nous en avons besoin.

Et lorsque nous présentions cela au GAC comme un document d'information, il y avait là une clause des limitations des responsabilités où nous disions que nous n'allions pas débattre de manière plus approfondie cela, parce qu'il y avait certains thèmes où nous n'étions pas d'accord.

Je voudrais donc vous écouter pour voir si nous sommes tous d'accord. En premier lieu, pour savoir si nous avons besoin de ce type de document pour le PSWG. C'est une question. J'ai besoin

donc de vos commentaires, parce que cela est important pour que, Cathrin et moi, nous sachions comment nous devons répondre face à cette question à la séance que le GAC a établi pour notre groupe.

Est-ce que nous avons besoin de ce document ? Nous devons avoir ce document. Est-ce que c'est nécessaire à votre avis ?

CATHRIN BAUER-BULST:

Moi, je suis pour le document. Je ne vois pas tous les processus qui ont lieu de manière simultanée. Je sais que le GAC travaille sur ses propres principes opérationnels et essaie d'établir la manière de son fonctionnement dans ce nouveau contexte. Le PSWG aura une double fonction, comme une sorte de bras du GAC qui donne son soutien au travail du GAC, mais présuppose une interaction avec d'autres parties de la communauté.

Donc, il est important pour nous, pour notre compréhension en tant que membre du groupe, ainsi que pour le GAC dans son ensemble, d'analyser les termes que nous utilisons pour réaliser ce travail. Comment nous nous mettons d'accord sur ce qui est dit, sur la position que nous allons prendre et comment nous essayons de parvenir un consensus.

Il y a certains aspects du PSWG qui ne sont pas tout à fait cohérents par rapport au travail du GAC en général. Donc, les

principes opérationnels du GAC ne répondent pas à toutes les questions qui pourraient être soulevées dans le contexte du PSWG. Voilà pourquoi je pense que nous devrions avoir ce document. Nous devons continuer à l'évaluer pour le plus grand bénéfice du GAC, pour que nous puissions obtenir le soutien du GAC, pour que l'on voie des experts participer dans d'autres processus de la communauté. Merci.

ALICE MUNYUA:

Merci Cathrin. Quelqu'un d'autre? Bon. S'il n'y a plus de commentaires...

Je pense que c'est un document important dont il faut... Enfin, qui... Dont il faut qu'on continue à débattre. Que cela vaut la peine. Il faut le dire au GAC et il faut dire que nous ne sommes pas encore parvenus à un consensus. Maintenant, c'est le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI:

Je pense que c'est un document raisonnable. Je ne sais pas si nous devons le présenter au GAC pour qu'il l'adopte ou si nous devons continuer à travailler sur ce document dans le PSWG.

ALICE MUNYUA:

Ce que je propose, c'est que puisque les autorités du GAC étaient tellement intéressées à avoir ce document, il faudrait le présenter au GAC pour son information et pour ses discussions. Ce que je proposerais au GAC, c'est que je leur dirais que ce document... Le PSWG considère que ce document est important, et que je pense que nous aurons le temps durant cette réunion et celle de mars pour finir nos délibérations et finir ce document. Nous pourrions peut-être après le présenter pour une autre séance du GAC.

Si vous êtes tous d'accord. Si vous êtes d'accord, voilà. Merci beaucoup.

Nous allons aborder le prochain point de notre programme, à savoir la création de capacités. Entre la réunion de Marrakech et celle d'Hyderabad, j'ai assisté à la réunion du groupe de travail africain sur les cyber-délits pour les responsables de la cybercriminalité à [inaudible].

Et donc, ce groupe de travail aura, après le groupe de travail sur le renforcement de capacités, sera organisé à Nairobi. À cette occasion-là, nous présenterons les résultats du travail du groupe et nous envisageons également de voir si nous pouvons avoir une réunion du groupe entre les séances.

Nous allons donc envoyer cette proposition sur la liste de discussion. Le représentant du Kenya est ici présent. Je ne sais pas s'il souhaite prendre la parole.

KENYA:

Alice, au nom du gouvernement du Kenya, nous serions ravis de vous accueillir au Kenya pour tenir cette réunion. C'est un bon moment de l'année : il fait beau, il fait chaud. Je pense que vous allez bien profiter de votre séjour au Kenya. Nous sommes donc ravis de vous accueillir pour ce renforcement, ce stage de renforcement de capacités, qui est important également pour la communauté africaine. Comme l'a dit John Carr, il est important de renforcer les capacités dans toutes les régions. Donc, le Kenya sera ravi de vous accueillir pour ce stage.

ALICE MUNYUA:

Merci beaucoup.

Est-ce que c'est faisable pour nous de proposer le 27 janvier par exemple pour avoir une réunion de ce groupe qui travaille sur la sécurité publique? Bien entendu, les groupes de l'ICANN d'engagement mondial et d'engagement régional auront également une réunion qui va se focaliser sur la présentation de l'ICANN, du Work – pardon, du travail de l'ICANN et du GAC pour essayer d'attirer davantage de membres de la région africaine.

Bien sûr, les membres du groupe sont accueillis, sont invités à participer également à la réunion qu’organisera le GAC et qu’organisera l’ICANN. Il y a aussi la possibilité d’avoir une réunion du groupe de sécurité publique le 27 janvier. Y a-t-il des questions ?

Très bien. Il n’y a pas de questions. Nous pouvons passer au prochain point de notre ordre du jour. L’Ombudsman de l’ICANN, Mr Herb Waye. Bienvenue.

HERB WAYE:

Bonjour à tous. Bonjour. Merci beaucoup de cette invitation qui me permet de me présenter à ce groupe de travail. C’est toujours très agréable de pouvoir assister à des réunions et rencontrer des gens de l’ICANN et j’apprécie énormément cette opportunité.

Je vais vous parler un peu de moi. J’ai été nommé Ombudsman cet été, mais j’ai travaillé au bureau de l’Ombudsman pendant dix ans en tant qu’Ombudsman adjoint. J’ai une certaine expertise par rapport au travail dans lequel je me sens tout à fait à l’aise.

Je vous parle un peu de moi. J’ai trente-cinq d’expérience dans le domaine de l’application de la loi, que je mets à profit dans ce travail que je fais pour l’ICANN. Cette expérience... ça s’est passé

au Canada. Je connais très bien quelles sont les difficultés et les défis auxquels sont confrontés les différentes régions du monde en ce qui concerne l'élaboration de politiques pour essayer de faire en sorte que les différentes voix puissent être écoutées, aussi bien au niveau commercial qu'au niveau des gouvernements.

Bien entendu, je ne suis pas tout à fait au courant de ce qui se passe dans le monde de la sécurité, mais j'ai quand même une connaissance qui vient de ces trente-cinq ans passés dans ce type de domaine.

Je suis professeur également et j'ai fait des études juridiques.

Un des principaux objectifs de mon travail, c'est de mettre en place des actions de sensibilisation auprès de la communauté. C'est la raison pour laquelle je suis tellement reconnaissant à l'ICANN, au GAC de m'accueillir ici dans ces réunions.

Bien sûr, la relation est critique quand il s'agit de litige dans toutes les organisations. Avoir la possibilité de parler avec vous est très importante. Je vous invite à venir à mon bureau qui est de l'autre côté du couloir. N'hésitez pas à passer me dire bonjour, à discuter avec moi par rapport à des questions qui vous tiennent à cœur, à des litiges qui peuvent avoir lieu, etc., en matière sécurité publique ou autre.

Dans les mois à venir, nous allons travailler sur le fait d'évaluer l'égalité des chances en ce qui concerne le développement de politiques. Il y a plusieurs groupes de plusieurs unités constitutives de l'ICANN qui ne se sentent pas tout à fait entendus, qui sentent qu'ils ne sont pas tout à fait, que leur voix n'est pas tout à fait entendue. Pour certains groupes, c'est difficile de faire entendre leur voix. Et lorsque donc l'industrie a créé cette figure de l'Ombudsman, l'objectif était pour cet Ombudsman de faire en sorte que tout le monde puisse être écouté, pour que toutes les voix soient écoutées.

Je vais mettre quelques diapos à l'écran et je veux insister sur cette question de la voix de la communauté. À gauche, vous voyez les choses que je peux faire. Je peux promouvoir la voix de certains groupes lorsque cela est nécessaire. Il y a des standards de comportement que je promeus. Le GAC et les différents groupes de travail font partie de ma communauté et bien entendu, ils sont inclus dans l'environnement de l'ICANN.

Je suis bien sûr disponible pour résoudre des litiges s'il y a des problèmes qui apparaissent dans des situations dans lesquelles vous vous retrouvez. N'hésitez pas à me contacter, à demander mon conseil ou à demander mon intervention en tant que médiateur pour essayer de régler le litige si vous pouvez, si vous considérez que je peux vous être utile.

Voilà. C'est moi. Je suis basé au Canada. Je suis disponible pendant la journée de travail. J'ai toujours mon téléphone portable avec moi. En général, on peut me joindre très facilement.

N'hésitez pas à me suivre sur Facebook ou sur Twitter, les deux nouvelles plateformes des médias sociaux que nous utilisons et que nous essayons de développer pour être en contact avec la communauté.

Encore une fois, merci beaucoup de m'avoir consacré ce créneau dans votre réunion. Si vous avez des questions, je suis prêt à vous, à y répondre. Je suis assez bavard et même si maintenant je suis un peu enrhumé. Dans mon bureau, il y aura toujours une boîte de gâteaux à partager avec ceux qui voudront me rendre visite. Merci beaucoup, madame la Présidente.

ALICE MUNYUA: Merci beaucoup.

CATHRIN BAUER-BULST: Je crois au pouvoir des gâteaux comme un élément d'encouragement.

Très bien. Maintenant, nous allons parler des mises à jour par rapport aux différents PDP auxquels participe le GAC. Nous

allons... Nous allons un peu changer l'ordre. Nous allons commencer avec une mise à jour de Bobby Flaim sur le cadre de sécurité de la spécification 11, sur laquelle nous travaillons depuis un certain moment.

BOBBY FLAIM:

Nous avons eu quelques réunions ici à l'ICANN pour discuter de cette spécification 11, qui concerne le cadre de sécurité. Pour vous rafraichir un peu la mémoire, cette spécification 11 concerne un document pour les registres pour répondre aux menaces.

Dans le communiqué du GAC de 2013, il était dit que les registres devaient, avaient l'obligation de répondre aux menaces de sécurité, pour les analyser et trouver une réponse.

Ce qui s'est passé, c'est que les registres ont travaillé pendant un an pour essayer d'aboutir à un document qui fasse le détail, qui établisse en détail ce qui doit être fait pour répondre aux menaces. La première version a été créée par le PSWG ; elle a été circulée aux registres et ils ont produit leur propre document.

Il y a certains points qui sont un peu difficiles ou par rapport auxquels nous ne nous mettons pas d'accord. D'un côté, il n'y a pas suffisamment de spécificités par rapport à la façon dont les registres doivent répondre aux menaces de sécurité. Les

registres ont différentes tailles, ont différents modèles et un seul modèle ne correspond pas, ne peut pas être applicable à tous les registres.

Nous avons travaillé sur une nouvelle version et nous essayons de voir quelle est la méthodologie que nous pourrions appliquer dans cette nouvelle version.

En ce moment, nous avons travaillé en tant que PSWG et nous devons donc analyser quelle sera la version que nous allons fournir au registre. Nous voulons en tant que groupe PSWG trouver donc, d'aboutir à un document qui sera par la suite révisé par le GAC pour voir s'il correspond aux intentions qui étaient dans le communiqué, qui a été fait en 2013.

Nous allons aborder des questions telles que les engagements en matière de sécurité publique, les PIC et d'autres spécifications, et tout est un peu confus. L'idée est qu'il y ait un cadre et c'est là où nous en sommes. Nous essayons de voir à quoi doit ressembler ce cadre et quelles sont les étapes à suivre.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser.

CANADA:

Oui, très bien. Oui. Merci beaucoup, Bobby. Je me demande si vous avez une idée des dates auxquelles ce document pourrait

être prêt. On croyait que le rapport final allait être publié à la fin de cette année, mais je ne crois pas que cela sera possible.

BOBBY FLAIM: C'est une bonne question. J'aimerais pouvoir vous donner une réponse, mais malheureusement, je ne peux pas.

Les registres veulent absolument que ce document puisse être finalisé, mais je pense que cela pourrait nous prendre davantage que prévu au niveau du temps.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: Je pense qu'on est à un retard de cinq ou six mois par rapport au délai qui avait été fixé.

CATHRIN BAUER-BULST: S'il n'y a pas d'autres questions... Merci beaucoup, Bobby, de cette mise à jour.

Et maintenant, je vais passer à la mise à jour sur la révision, sur la confiance, sur le choix des consommateurs. C'est une révision qui a démarré il n'y a pas longtemps, mais dont les délais sont assez serrés. Nous sommes donc ravis d'avoir ici des membres de ce groupe qui vont donc nous parler de ce processus auquel l'ICANN va consacrer deux séances dans cette réunion.

Je vais donc passer la parole à Laureen pour qu'elle nous en parle.

Merci.

LAUREEN KAPIN:

Tout d'abord, j'aimerais vous dire que si vous voulez une séance d'information complète, dimanche à 1 h 30, l'équipe de révision CCT aura une séance qui sera consacrée au travail du groupe Et dans cette séance, nous allons nous consacrer à l'explication des différents éléments de la révision que nous mettons en place. C'est une sous-équipe que je dirige et qui fait partie de cette révision de la concurrence, le choix et la confiance du consommateur.

Puisqu'on parle de délais et que ça vous intéresse, nous attendons, nous espérons avoir un rapport préliminaire à la fin de l'année, avoir des commentaires à ce rapport préliminaire et ensuite, pouvoir publier le rapport final au mois de juillet.

En ce qui concerne cette date de juillet, cette date pourrait être un peu tôt puisque nous essayons de mettre en place une étude qui se focalise sur les abus en matière de DNS. C'est un sujet qui a été évoqué dans le communiqué du GAC. Les sauvegardes sont liées à cette question des abus du DNS et nous allons donc lancer une étude qui va se pencher sur le nombre de cas d'abus

dans les DNS avant le lancement du programme des nouveaux gTLD, avant l'expansion des nouveaux gTLD, et qui va comparer ces chiffres avec le nombre d'abus après la mise en place du programme des nouveaux gTLD et de l'expansion de ces nouveaux gTLD.

Nous espérons obtenir des informations intéressantes qui nous permettent de comparer ces deux périodes et qui nous permettent d'établir des corrélations. Ce serait très utile pour notre étude et pour notre rapport en tant que groupe de révision.

Je voulais vous donner une version de deux minutes de ce que nous faisons. Nous travaillons beaucoup sur les questions de la concurrence, la confiance et le choix du consommateur. Nous nous penchons sur le marché pour voir si le choix et la concurrence ont augmenté après l'introduction des nouveaux gTLD. Je ne suis pas experte en la matière et je n'aimerais pas me tromper.

Mais du point de vue de la confiance du consommateur, nous nous focalisons sur le fait de savoir si le programme des nouveaux gTLD a mis en place suffisamment de mécanismes pour améliorer la fiabilité du système de noms de domaine et si cela a aidé à atténuer les risques liés à l'expansion des noms de domaine. Et nous voulons savoir si ces efforts ont eu un effet sur

la perception qu'ont les consommateurs par rapport au DNS. Nielsen met en place plusieurs enquêtes auprès des consommateurs mondiaux pour savoir quelle est la perception des consommateurs par rapport aux TLD versus les nouveaux TLD. Nous avons des données préliminaires qui montrent certains résultats et nous voyons que la confiance vis-à-vis des gTLD historiques n'a pas diminué avec l'introduction des nouveaux gTLD. Voilà un petit peu les données dont nous disposons maintenant.

En ce qui concerne les sauvegardes et les mesures mise en place pour atténuer les risques, nous avons plusieurs sauvegardes qui ont été mises en place à la suite de la mise en place du programme des nouveaux gTLD. Certaines sauvegardes ont été mises en œuvre, certaines autres n'ont pas été mises en œuvre. Nous essayons donc d'analyser l'efficacité de ces sauvegardes, l'efficacité des engagements en matière d'intérêt public, voir également quels sont les organes qui ont mis en place des sauvegardes au-delà de ce qui est obligatoire, etc.

Cela va nous donner un petit peu un tableau, va dresser un tableau de la situation actuelle et nous nous focalisons notamment sur le fait d'avoir une approche qui soit basée sur des données, des données réelles. Ces données vont nous aider à élaborer des recommandations. Dans certains cas, il est encore plus tôt, il est encore très tôt – pardon, parce que le

programme des nouveaux gTLD est assez neuf, est assez jeune. Certaines recommandations vont se focaliser sur la manière de collecter des informations suffisantes pour pouvoir aboutir des recommandations qui soient basées sur les données pour les séries ultérieures de nouveaux gTLD.

Si vous voulez en savoir plus, je vous invite à participer à notre séance ce samedi. Merci beaucoup.

CATHRIN BAUER-BULST: Merci. S'il n'y a pas de questions... Excusez-moi, il y a une question. L'Indonésie, s'il vous plait.

INDONÉSIE: Je voudrais poser une question à Mr Bobby. On a présenté, on a dit auparavant que le PSWG promouvait ces sites web qui avaient cette liste de diffusion qui n'étaient pas finalement aussi intéressants, aussi bons, comme par exemple .kids. Et bon, c'est peut-être quelque chose qui peut sembler peu rationnel.

Mais du point de vue légal, pouvez-vous dire que l'on ne peut pas – enfin – avoir un site ayant ce nom, alors que ce site n'a pas été utilisé pour montrer quelque chose d'illégal ? Merci.

CATHRIN BAUER-BULST: Bon. Il se peut que nous revenions sur cette question, mais il me semble qu'il y a eu un malentendu. Ce que John Carr suggérait ne voulait pas dire qu'un nom de domaine de haut niveau générique ne devait pas, tel que .kids, ne devait pas être délégué. Ce qu'il disait, c'était que ce type de domaine pouvait créer une certaine convoitise par rapport au contenu et si nous allons héberger des sites de ce type, comme par exemple .bank ou .BANK, il faut mettre en place des mesures spécifiques, des sauvegardes spécifiques.

Lorsque nous parlons de sites web, de noms de sites web qui ne pourront pas être inscrits avec des noms de domaine génériques, nous parlons par exemple – je ne sais pas – de bébéviolé.quelquechose. Voilà le type de noms de domaine illégaux dont John Carr parlait. J'espère avoir répondu à votre question.

Merci. Bon. Maintenant, nous allons aborder la question du PDP sur la politique d'accréditation des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. Quant à ceux-ci, nous avons vu le développement de la politique, l'élaboration de la politique et je veux vous rappeler que le GAC a adopté un avis sur le processus – de vie privée – d'anonymisation et de représentation faisant allusion aux conditions spécifiques pour les organismes d'application de la loi ainsi que les réponses qu'ils ont apportées à cela, ainsi que les réponses à la question sur les utilisateurs

commerciaux. Il faudrait qu'ils présentent un aval pour eux-mêmes dans le service de représentation et d'enregistrement fiduciaire, et de vie privée.

Le Conseil d'administration n'est pas revenu sur l'avis du GAC. Comme nous en sommes à une étape précoce de la mise en place, l'ICANN, l'organisation a présenté son calendrier de mise en œuvre de la politique qui serait complétée en principe pour 2019. Vu la complexité du cadre, ce n'est pas quelque chose de pas réaliste. Il semblerait que l'on va tenir compte de l'avis du GAC présenté à Helsinki, mais le Conseil d'administration n'a pas encore réagi face à cet avis, ni donné d'instructions à l'organisation ICANN sur cela, ni sur la manière de mettre en œuvre ce processus.

Nick, est-ce que vous voulez ajouter quelque chose ?

Non. Bon. Nous allons céder la parole à Alice qui parlera de la participation au processus de la série, de la procédure pour des séries ultérieures de gTLD.

ALICE MUNYUA:

On a envoyé... Merci Cathrin.

Nous avons envoyé un message du GAC par rapport à la participation du GAC dans les processus concernant la mise en œuvre des nouveaux gTLD et dans l'attente que le groupe de

travail sur la sécurité publique fera un commentaire dans le remue-méninge que nous avons demain matin. Il y aura plusieurs questions pendant cette séance qui ont été développées par différents, différents participants de la GNSO et des groupes de travail. Les questions ont été surlignées.

Mais nous n'avons pas encore eu de commentaires. À cet égard, j'aimerais vous demander d'être présent à cette séance pour pouvoir collaborer avec vous. Vous savez que nous disposons de très peu de temps pour aborder ces thèmes très importants.

C'est pourquoi il est très important que nous puissions parler dans ce cas particulier de thèmes administratifs. Combien de temps faut-il, nous faut-il pour discuter ces thèmes? Nous pourrions peut-être avoir une réunion, en utilisant Adobe Connect, pour discuter ce point et pour voir d'un point de vue administratif comment nous parvenons au traitement de l'autre point de l'ordre du jour, pour voir si cela a du sens pour vous, à savoir que de programmer des séances de travail intersession – donc chaque mois.

Je vais céder la parole à Fabien – Fabien – qui pourra nous en parler.

FABIEN BETREMIEUX: Je m'appelle Fabien Betremieux. Je fais partie du personnel de soutien de l'organisation ICANN.

Et l'objectif est d'avoir des téléconférences régulières dans la période d'intersession – entre les réunions – pour avoir des délibérations significatives, que l'on puisse aller de l'avant en ce qui concerne toutes les différentes initiatives dont s'occupe le PSWG.

Dans le programme pour la préparation de la 58^e réunion de l'ICANN – juste pour que vous ayez une idée, nous aurons besoin de faire un travail, nous aurons besoin de travailler et il faut que le GAC analyse certains thèmes.

Je parle plus spécifiquement – enfin, il faudrait que nous disposions de tous les documents préparés pour cette analyse par le GAC et il faudra les envoyer au secrétariat avant le 17 janvier. Nous avons assez... Il manque encore assez de temps, assez longtemps pour pouvoir aborder tous les thèmes qui ont été mentionnés aujourd'hui, et non seulement les mises à jour. Nous avons besoin de temps pour aborder les questions de fond et pour refléter ça dans un document qui sera présenté au GAC. Je veux donc par-là vous faire comprendre tout le travail qu'il faut faire pour chacun de ces thèmes, pour toutes ces initiatives.

Ce que nous essayons d'évaluer, c'est le soutien à la proposition d'une téléconférence toutes les deux semaines. Là, il pourrait y

avoir peut-être des consultations, mais, enfin, je vous présente cela pour que vous voyez un tout petit peu...

ALICE MUNYUA:

Bon. Nous voudrions bien entendre parler de ces réunions faites toutes les deux semaines pour avoir toutes les collaborations possibles. Le GAC a besoin de temps pour analyser toutes propositions qu'on puisse lui faire pour pouvoir donner notre soutien. C'est beaucoup de travail, vraiment, parce que nous avons vraiment beaucoup de travail à faire par rapport au PDP que nous suivons en ce moment.

FABIEN BENTREMIEUX:

Je me rends compte que pour le mois de décembre, nous avons déjà programmé une téléconférence. Nous pourrions peut-être savoir – enfin – quelles sont les séances dont nous aurons besoin au sein du GAC et nous pourrions savoir quel est, à quelle étape de progrès se trouve chaque initiative.

ALICE MUNYUA:

Oui, c'est vrai. C'est très près, parce qu'en plus les membres du PSWG ont besoin de leurs propres processus au niveau national avec les différentes institutions avant de pouvoir faire des commentaires sur les différents documents présentés par les – enfin – leaders s'occupant de chacun des thèmes. Donc, je pense

que ces téléconférences à faire toutes les deux semaines sont importantes. Vous êtes d'accord ? Je ne vois pas d'objection, donc je pense que nous aurons ces téléconférences toutes les deux semaines. Merci.

Par rapport à la révision du plan...

FABIEN BETREMIEUX: Bon. Nous pourrions peut-être nous occuper de cela pendant la première téléconférence – faite toutes les deux semaines.

ALICE MUNYUA: Donc, je vois les représentants des différents registres régionaux Internet, parce que je vois RIPE, AfriNIC, APNIC. Je veux parler avec eux de la possibilité de nous joindre dans les téléconférences. Je ne sais pas si c'est facile pour nous de dire oui maintenant ou si vous avez besoin de reconsidérer tout cela plus tard.

Nous devrions considérer cela au sein, analyser cela au sein du PSWG avant de présenter la question au GAC pour qu'il en discute. Bon. Maintenant, le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI: Est-ce que l'on peut être des – observer – observateurs ? C'est comme cela que nous travaillons dans notre cas.

ALICE MUNYUA: Bon. On peut être dans la liste de distribution et participer dans les réunions. Oui, bien sûr.

GEMA CAMPILLOS: Merci de m'avoir cédé la parole, Alice. Je ne fais partie de ce groupe de travail. Je ne suis pas membre de ce groupe de travail. Mais comme un groupe de travail du GAC, le PSWG, ne peut pas avoir d'observateurs qui ne soient pas observateurs du GAC ou membres du GAC ?

ALICE MUNYUA: Bonne question. Je pense que les ASO devraient considérer si elles ont besoin de présenter leur demande au GAC. Je ne sais pas. Bon, Nick, Izumi et Alan. Izumi et Alan, vous avez peut-être quelque chose à dire là-dessus.

IZUMI OKUTANI: Merci Alice. Ici, Izumi Okutani. Merci de votre suggestion et du partage de l'idée. Je ne suis pas en condition pour répondre à cela, mais je pourrais présenter cela à mes collègues du RIR et vous présenter ensuite une réponse.

ALICE MUNYUA: Merci. Alan ?

ALAN BARRETT: Alan Barrett d’AfriNIC. À vrai dire, il n’y a pas eu de demande formelle de l’ASO et même si l’ASO peut considérer la possibilité de faire ou ne pas faire une requête ou demande, ce serait très utile pour nous de recevoir votre orientation. Ce serait très intéressant pour nous que vous nous expliquiez ce que nous pourrions faire si nous recevions une demande comme cela.

ALICE MUNYUA: Comme Gema l’a dit, comme le PSWG est un groupe de travail du GAC, il faudrait que nous nous en remettions au GAC. Et je pense que la meilleure façon de le faire consisterait à présenter directement notre proposition, notre demande – notre proposition – au GAC. Mais je ne sais pas. Je regarde un peu mes collègues du PSWG. Quelqu’un pourrait-il m’aider, m’orienter ?

CATHRIN BAUER-BULST: C’est intéressant, il me semble, parce que le GAC réfléchit sur la meilleure façon de se servir de ce groupe. Et je crois que l’on voit clairement que nous sommes l’un des bras du GAC et en ce sens-là, il faut que nous réfléchissions, que nous pensions aux membres et que nous pensions à l’application des mêmes normes. Nous avons des membres qui sont experts ; jusqu’ici, ils sont venus de la délégation de l’un des pays ou de la délégation

de l'une des organisations. Mais si nous allons établir un antécédent au niveau du groupe de travail, je pense qu'il faudrait débattre ce point avec le GAC pour savoir si l'état ou la qualité d'observateur officiel permet à l'ASO de participer au GAC et donc, du groupe de travail sur la sécurité publique.

ALICE MUNYUA:

Merci beaucoup, Cathrin.

Donc, la suggestion serait la suivante: l'ASO devrait être un observateur au sein du GAC et puisqu'elle est admise au GAC, nous pourrions poursuivre notre processus.

ROYAUME-UNI:

Je veux rappeler bien sûr qu'il s'agit de la procédure, mais si nous disons oui à quelqu'un, il faut que nous disions oui à tout le monde et il y a eu des considérations, des discussions internes sur des positions qui ne nous ont pas permis de nous mettre d'accord encore. Donc, nous travaillons sur le texte par rapport à la liste de diffusion interne – de courriel électronique. Donc, nous devons dire pourquoi certains membres pourraient et d'autres ne pourraient pas.

ALICE MUNYUA:

Le GAC a une tradition de présence, d'agent de liaison avec d'autres unités constitutives. Vous savez qu'il y a un antécédent, parce qu'il y a un agent de liaison avec l'ALAC et avec la GNSO. Donc, ce ne serait pas quelque chose de nouveau. Voilà pourquoi nous devrions analyser dans quelle mesure cela constitue un avantage mutuel – disons en quelque sorte – et si nous allons disposer d'une séance avec l'ASO et avec la NRO pour savoir si, tout aussi eux que nous, nous pensons tous de la même façon.

Il faut aussi rappeler que le GAC a ses agents de liaison avec la GNSO, avec l'ALAC et avec d'autres. Ce ne serait pas du nouveau, là.

GEMA CAMPILLOS:

Oui, mais les deux agents de liaison ont-ils accès à la liste de diffusion ou à celle des groupes de travail ? Il me semble que ce n'est pas le cas. Ils doivent faire une demande par l'intermédiaire du secrétariat.

Ce n'est pas une question qui est posée pour la première fois, en tout cas pour les autorités. Il a fallu en discuter. Nous avons considéré la possibilité d'avoir des gens qui n'appartiennent pas au GAC, mais qui pourraient être dans la liste de diffusion. Mais pour le moment, ce n'est pas la décision qui a été prise. Il n'y a pas eu de débat de détail et nous devons voir s'il y a un équilibre

entre les pour et les contre, les problèmes qui pourraient être soulevés, parce qu'il y a quelqu'un de l'extérieur qui voit, qui observe ce que nous disons dans la liste de diffusion. On dit peut-être quelque chose. Il regarde quelque chose qui n'est pas intéressant pour eux.

Donc, ce n'est pas la même chose d'avoir un agent de liaison avec l'ASO et l'organisation que de leur donner accès à la liste de diffusion.

Comme je l'ai dit, c'est quelque chose que nous avons discuté avec les autorités et nous n'avons pas encore pris de décision à cet égard. Il faut que nous le discussions, ça, au sein du GAC dans son ensemble. Nous n'avons même pas préparé de document pour la discussion sur ce thème pour l'avenir.

ALICE MUNYUA:

Merci Gema.

Je ne suggère pas que l'ASO envoie une demande pour faire partie de la liste de distribution du GAC. L'ASO doit suivre le processus typique avec le secrétariat et les autorités.

Lorsque nous parlons de la liste de diffusion, c'est quelque chose dont il faut débattre, comme vous l'avez dit, pour voir si nous voulons que le GAC - ou l'ASO - ait une coordination, un agent de liaison avec l'ASO. Nous pourrions peut-être voir

comment se passeront les choses une fois que cela arrivera, si nous allons en discuter dans nos délibérations ou pas.

Je crois que nous sommes à court de temps. Je sais que tout le monde doit prendre sa navette.

Donc, si personne n'a rien d'autre à dire, je vous remercie, vous tous, de votre temps et nous retrouvons demain à 11 h 00, pendant la séance concernant les procédures ultérieures à l'adoption des nouveaux gTLD.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]